

## Déclaration **FO** N°2 au CSE SIEGE SOCIAL du 11 février 2020

### Consultation sur le projet de restructuration et du plan de transformation ayant un impact sur l'emploi de la société CONFORAMA France (livre 2)

Lors du CSE du 11 février 2020, la Direction du Siège social de Conforama a sollicité l'avis du CSE sur le projet de restructuration et du plan de transformation ayant un impact sur l'emploi de CONFORAMA France.

**FO déplore** le déploiement de ce plan massif de restructuration destiné uniquement à garantir un niveau de trésorerie et de résultats permettant à Conforama France de se rembourser rapidement, au détriment d'une vision à moyen terme permettant d'assurer la pérennité de l'enseigne.

**FO n'a à date aucune visibilité** sur les orientations stratégiques de l'entreprise pour les 3 prochaines années. Aucune visibilité non plus sur le plan de transformation annoncé qui sera très certainement revu en profondeur. Les annonces de déconnexion du plan de transformation du plan de restructuration puis de l'abandon de cette déconnexion quinze jours après démontrent que la direction n'est pas prête sur ce sujet et qu'elle n'a donc rien pu présenter sur le plan de transformation définitif, lui-même repoussé au second semestre 2020.

**FO constate** que le cadencement du déploiement du plan est également porteur de risques majeurs de dysfonctionnements et de risques psycho-sociaux pour des salariés déjà largement éprouvés : les revirements de la direction sur le phasage du plan entre fermetures, licenciements, mise en œuvre de la future organisation, déploiement de la polyvalence, mise en place de nouveaux logiciels et d'un nouveau système de rémunération vont conduire le réseau et les fonctions supports à travailler en mode très dégradé dans les prochains mois. Ainsi, par exemple, le nouveau logiciel de la DAI concernant les achats des frais généraux est en cours de déploiement alors qu'il est clairement démontré que sa mise en place engendrera plusieurs suppressions de poste, aussi bien au Siège social que dans les magasins.

Ainsi, la volumétrie des suppressions de postes n'est pas corrélée à une évaluation des besoins de l'activité et de la charge de travail : le plan à moyen terme est bâti sans hypothèse de croissance. Au Siège social, les objectifs sont ainsi difficiles, voire impossibles à atteindre, dans le contexte de cette baisse des effectifs. Les postes sont supprimés sans prise en compte d'une notion de temps de travail ! Par conséquent il existe un risque de recours massif aux effectifs précaires.

Par ailleurs, **FO constate** que de très nombreux départs sont intervenus depuis le début de la procédure, tant sur les postes supprimés que sur les catégories d'emploi non impactées (environ 630 départs dont plus de 10% au Siège social, et dont 377 sur des catégories non impactées, sans garantie que ces postes soient ouverts au reclassement ou pourvus à l'avenir). On constate des écarts majeurs entre réalité des postes supprimés et intitulés de fonction, ce qui va engendrer des suppressions de postes dont les tâches ne seront plus assurées demain. De plus, une grande partie des salariés qui ont quitté l'entreprise alors qu'ils n'étaient pas impactés par le PSE et que leurs postes étaient pérennisés, se vont voir remplacer par des salariés en précarité (CDD, intérim) embauchés officiellement pour « surcroît d'activité », ce qui pourrait laisser présager une nouvelle restructuration après le PSE.

Compte-tenu que ce plan « *fourre-tout* » met en évidence de nombreuses carences, lacunes et erreurs d'appréciation qui conduisent à une incertitude juridique très probable, **FO** est dans l'incapacité d'émettre un avis éclairé et motivé. **FO** ne participera donc pas à la consultation sur ce point de la note économique (livre2).

Lognes, le 11 février 2020.

#### Contacts :

Jacques Mossé-Biaggini, élu titulaire **FO** au CSE Siège social : 06.61.55.31.68

Paul Furnari, RS **FO** Conforama Siège social : 06.09.77.14.32